



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 023

11 février 2013

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Moyens et formation initiale des maîtres
- Réforme de la taxe d'apprentissage et des OCTA
- Procédure APB 2013
- Forfait d'externat
- Emplois d'avenir
- Rythmes scolaires

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- ST2S & STMG
- DNB

Formation continue

- Les réseaux sociaux & leur utilisation
- Gestion financière & comptable de l'établissement

Vie des régions

- Visites en régions

Vie des établissements

- Filière Optique-Lunetterie...
... 10 ans déjà

International

- Actions européennes :
appel à propositions

En droite ligne

- Accidents survenus ou causés aux élèves et aux étudiants

Questions du mois

- Conseil de discipline ou pas ?

EDITORIAL



L'orientation se construit progressivement tout au long de la scolarité et chaque année scolaire s'accompagne de temps forts d'informations. Les vacances⁽¹⁾ de Janvier et Février offrent de nombreuses possibilités de sorties en famille. Les professionnels organisent des salons, forums, « speed orienting »... Les établissements redoublent d'ingéniosité pour mettre en relation : parents, élèves, professionnels, chefs d'établissements, documentalistes, organismes de formation, professeurs principaux, futurs employeurs, anciens élèves... jeunes retraités et orienteurs attirés. Les entreprises et établissements organisent des immersions, des concours, des visites, des opérations de séduction...

En plus des rencontres réelles, le virtuel prend de plus en plus de place. Tous connectés, tous multi-tâches, local natives ou digital natives, faire son bilan personnel est possible en deux ou trois clics de souris qui vous entraînent vers de nombreuses organisations philanthropiques.

Revenons dans le réel des portes qui s'ouvrent, en continu ou le samedi, en soirée ou même la nuit, les opérations « Portes Ouvertes » pour les connaisseurs se révèlent de formidables projets pédagogiques pour les enseignants qui savent en profiter. Viennent ensuite les nuits blanches pour les parents des lycéens : « *as-tu saisi tes vœux sur APB⁽²⁾, tu sais que c'est clôturé demain soir* », « *Ciel, mon garçon est orienté en Bac Pro !* ». Pour les parents de 3^{ème}, quel que soit le type, l'on passe d'abord par une version papier des 3 vœux d'orientation pour le futur, une décision : public/privé, apprentissage/statut scolaire, un dialogue entre les enseignants et les parents et enfin une version définitive qui, en fonction de certain choix, passera par AFFELNET⁽²⁾ ou pas.

L'APEL, partenaire depuis toujours de nos équipes éducatives, propose de même ses services numériques mais aussi de bons échanges bien réels à travers son réseau de BDI⁽²⁾, ICF⁽²⁾, RPE⁽²⁾ ou encore « café des parents »...

Les transitions maternelle/école, école/collège, collège/lycée, lycée/faculté sont de plus en plus observées et dorlotées, pour le bien de l'élève. Les parcours sont rectilignes pour certains, semés d'embûches pour d'autres, mais chacun doit pouvoir s'y retrouver. C'est dans ce sens que les établissements de l'Union proposent depuis toujours, des alternatives à la 3^{ème} générale. Pour faire un bilan d'étape, l'UNETP vous invite à réserver le jour du printemps, Jeudi 21 mars 2013, pour participer à la journée nationale :

**« PARCOURS MULTIPLES :
du collège au lycée, du sur-mesure pour réussir ».**

Témoignages et actualités, informations du Ministère et du Rectorat, table ronde sont au programme de ce « 9 h 30 - 17 h » qui se déroulera dans le XIII^{ème} à Paris, là où les TGV et les TER se rencontrent... Les renseignements utiles seront disponibles sur le site et vous parviendront prochainement par les « *Nouvelles de l'UNETP* ».

Gérard Schaffhauser
Vice-Président

(1) *Vacancettes : Week-end en québécois.*

(2) *Consultez la rubrique « Sigles » en avant-dernière page du présent Michelet.*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Moyens et formation initiale des maîtres

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des maîtres, le Ministère a organisé une session anticipée du concours de recrutement 2014, notamment ouvert aux étudiants de M1 mais pas seulement.

La nouveauté : les M1 peuvent accéder à l'emploi en 6/18^e, s'ils le souhaitent, et les M2 demeurent en 15/18^e (18 heures dont 3 heures de décharge).

Les lauréats peuvent bénéficier, à la rentrée 2013, d'un emploi à temps partiel de 6 heures rémunéré à mi-temps.

Quelle incidence sur les TRM ?

Dans chaque académie, en collaboration avec les établissements, de préférence proches des centres universitaires, le CAEC va mettre en place des « berceaux » d'emploi de 6 heures, fléchés dans les TRM, destinés à ces stagiaires éventuels.

L'établissement crée un bloc de moyens provisoires de 6 heures, qui sera ultérieurement complété de 3 heures, par le Rectorat, de manière à obtenir un financement de poste à mi-temps (donc 3 heures hors DHG).

Pour ce qui relève des commissions de l'emploi, ce dispositif a été adopté au niveau national par la Commission Nationale de l'Emploi et une note a été publiée par le Ministère de l'Education Nationale.

Il est à noter que l'affectation définitive dépend bien évidemment des résultats aux concours et de l'acceptation du stagiaire M1 (qui peut ne pas vouloir de stage à la différence des M2). Par conséquent, il faudra attendre fin juillet, pour finir de stabiliser le mouvement pour les M1 également.

[BM & DC]

Réforme de la taxe d'apprentissage & des OCTA : Constats et propositions de l'ASP

Le financement des investissements dans nos établissements devient de plus en plus difficile en raison de la réduction du montant de la taxe d'apprentissage qui peut être perçue par les établissements qui assurent des formations technologiques et/ou professionnelles sous statut scolaire. Parallèlement, les régions réduisent ou suppriment les subventions d'investissement dans les établissements privés sous contrat.

La taxe d'apprentissage est convoitée par les régions et une nouvelle réforme est attendue pour la collecte de la taxe en 2014.

Quelles seront les décisions du gouvernement, nul ne le sait aujourd'hui, mais les enjeux sont extrêmement importants.

C'est dans ce climat d'incertitude que l'ASP et ses partenaires institutionnels, dont l'UNETP, ont décidé de faire des propositions pour permettre à la fois le développement de l'apprentissage et le financement des formations initiales sous statut scolaire.

Lors du rendez-vous du 12 décembre 2012 avec Daniel Vatant, Conseiller en charge de l'apprentissage auprès de Thierry Repentin, Ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage, ASP a été sollicitée pour formuler des propositions dans le cadre d'une réforme de la taxe d'apprentissage envisagée dans les prochains mois.

Le Président de la République a annoncé lors de ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi, le 17 janvier 2013, la tenue d'une conférence sociale

en juillet 2013 qui portera notamment sur la formation professionnelle et son financement. Par ailleurs, au cours de ses vœux à la presse, le 21 janvier 2013, le Ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage a précisé qu'un projet de loi sur la formation professionnelle est prévu pour la fin du mois de juin 2013.

C'est dans ce contexte que des constats et des propositions ont été formulés par le Délégué Général et son équipe de direction et débattus lors du Conseil d'Administration d'ASP du 24 janvier 2013. Les propositions finalisées ont été présentées par le Président et le Délégué Général d'ASP à Daniel Vatant le 8 février 2013 conformément à leurs engagements.

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 21.03.13
- 11.04.13
- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13

Conseils d'administration

- 22.03.13
- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale

- 21.03.13

Convention des DR

- 26.03.13

Réunions régionales

- Bretagne
21.03.13 (Bureau)
11.07.13
- Champagne-Ardenne
16.05.13
- Ile de France - Paris
23.04.13
15.07.13
- Nord - Pas de Calais
28.03.13

Congrès de l'UNETP

- 21 & 22.11.13

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Voici un récapitulatif des 11 propositions formulées par ASP :

- **Proposition 1 :**
Confirmer le libre choix des entreprises dans l'affectation de la taxe d'apprentissage.
- **Proposition 2 :**
Affirmer la place des OCTA comme partenaire de la formation initiale et réduire leur nombre pour optimiser et rationaliser les fonds de la collecte. Mettre en place un seuil obligatoire de collecte pour agréer les OCTA.
- **Proposition 3 :**
Un seul ministère de tutelle doit délivrer l'agrément pour un meilleur pilotage national et une mutualisation d'outils de collecte.
- **Proposition 4 :**
Revaloriser les frais de gestion sur l'ensemble des fonds collectés pour permettre le financement de toutes les activités des OCTA. Prévoir des frais de gestion pour le traitement de la collecte d'une part et des frais de gestion pour son développement d'autre part.
- **Proposition 5 :**
Actualiser le calcul de la taxe d'apprentissage en :
 - donnant plus de moyens à l'apprentissage avec un quota à 60% en direct pour les CFA en restituant les 22% du FNDMA aux CFA.
 - rendant étanche le quota et le hors quota. Le hors quota à 40% sera réservé exclusivement au financement des formations habilitées sous statut scolaire.
 - supprimant les déductions pour accueil de stagiaire du calcul de la Taxe d'Apprentissage.
- **Proposition 6 :**
Chaque Conseil Régional publie le coût médian par niveau de formation et par secteur d'activité.
- **Proposition 7 :**
Établir les conditions d'élaboration et du respect des conventions de formation entre les CFA et les entreprises pour encadrer les pratiques.
- **Proposition 8 :**
Simplifier le dispositif BONUS/MALUS.
- **Proposition 9 :**
Habiller les formations assujetties à la taxe d'apprentissage au niveau national pour l'ensemble du territoire et publier une liste nationale de ces habilitations.
- **Proposition 10 :**
Permettre aux OCTA de percevoir la taxe d'apprentissage versée au-delà du 30 avril en appliquant les majorations prévues. La part Etat sera bien évidemment rétrocedée dans le cadre de versements complémentaires.
- **Proposition 11 :**
Clarifier les règles d'utilisation de la taxe d'apprentissage autorisées pour investir et fonctionner dans les établissements bénéficiaires habilités. Autoriser les établissements habilités à percevoir la taxe d'apprentissage à utiliser cette taxe jusqu'à la fin de l'année n+1.

Vous pouvez consulter l'intégralité du rapport remis par l'ASP au Ministère où sont notifiés les constats en regard de chaque proposition ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[JP]

Procédure APB 2013

Comme tout chef d'établissement du second degré le sait, la procédure « Admission-PostBac » ([cliquez ici pour accéder au site](#)) a pour objet de simplifier les démarches de tout jeune qui souhaite s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Aussi, le dossier unique pour l'accès aux différentes filières (licences, diplômes universitaires, brevets de technicien supérieur, etc.) est fondé sur le respect de plusieurs principes :

- un encadrement des élèves de terminale, afin de donner toutes les informations nécessaires avant la date du début de recensement des vœux. Ces informations pratiques et pédagogiques permettent aux élèves de procéder à leur inscription sur le portail en toute connaissance de cause. L'établissement doit notamment leur rappeler :
 - le calendrier des différentes opérations : recensement des formations, recueil des vœux, constitution des dossiers, traitement des candidatures, phases d'admission et procédure complémentaire ;
 - qu'ils sont tenus de classer leurs vœux par ordre de préférence et que toutes les formations, sans exception, peuvent être interclassées entre elles.
- l'entière liberté du candidat dans l'expression de ses vœux : le candidat est pleinement maître de ses choix ainsi que du classement de ses vœux par ordre de préférence, qu'il détermine en fonction de ses projets et de ses aptitudes.
- la confidentialité du classement des vœux qui appartient au candidat.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Chaque année, des établissements (peu, heureusement !) omettent de prévenir les jeunes du calendrier des différentes opérations, ceux-ci ne pouvant alors plus s'inscrire. Vous pouvez consulter un récapitulatif du calendrier des différentes opérations ([cliquez ici](#)) ou vous rendre directement sur le site APB. L'avenir de vos jeunes en dépend !

Par ailleurs, une étude sur la procédure APB a été rendue publique à l'occasion de la quatrième édition du Salon APB à Paris, courant janvier ([cliquez ici pour y accéder](#)).

La conclusion est la suivante :

- « Un outil jugé adapté et fiable, qui suscite une satisfaction forte auprès des étudiants et des parents.
- Mais un outil insuffisamment orienté « aide à la décision ». Des attentes d'autant plus fortes, qu'il s'agit d'un sujet majeur et déterminant qui, de fait, nécessite accompagnement et réassurance.
- Des optimisations à penser autour :
 - de l'aide à l'orientation à la fois sur le site (test d'orientation, informations...) et autour du site (conseillers d'orientation,

implication des enseignants)

- de la quantité et de la qualité de l'information disponible sur le site (débouchés et fiches métiers liés aux formations, fiches établissement récapitulant les informations clés, descriptif détaillé des formations, éclairage sur les différences entre les cursus). »

L'orientation des jeunes est donc un travail conséquent que nous devons mener au quotidien dans nos établissements.

[CVL]

Forfait d'externat

L'arrêté du 17 décembre 2012 concernant les taux de la contribution annuelle de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association pour l'année 2012-

2013 ont été publiés au Journal Officiel du 3 janvier 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ces taux sont identiques à ceux de l'arrêté du 1^{er} octobre 2012

publié au Journal Officiel du 20 octobre (cf. « Nouvelles UNETP » N° 534 du 26.10.12).

[CVL]

Emplois d'avenir

La loi n° 2012-1189 du 26.10.12 a porté création des emplois d'avenir ([cliquez ici pour y accéder](#)). Les articles 4 et 12 traitent des emplois d'avenir professeur. Des décrets et des arrêtés ont été publiés les 17 et 26 janvier derniers.

Peuvent prétendre à un emploi d'avenir professeur les étudiants boursiers inscrits en deuxième année de licence ou, le cas échéant, en troisième année de licence ou en première année de master, âgés de vingt-cinq ans au plus et se destinant aux métiers de l'enseignement. La

limite d'âge est portée à trente ans pour les étudiants handicapés.

La répartition des emplois d'avenir professeur entre les disciplines et les académies est arrêtée par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole. La sélection des candidats est confiée à une commission présidée par le recteur.

A partir de la liste des candidats établie par la commission, le recteur propose aux établissements publics

locaux d'enseignement et aux établissements d'enseignement privés ayant passé un contrat avec l'Etat le nom d'un ou plusieurs candidats à un recrutement au titre d'un emploi d'avenir professeur dans le premier ou le second degré.

Vous trouverez l'ensemble de ces textes sur le site du Ministère de l'Education Nationale ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Rythmes scolaires

Le 26 janvier 2013 a été publié le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (plus communément appelé décret sur les « rythmes scolaires »).

A ce jour, seuls les établissements du 1^{er} degré de l'ensei-

gnement public sont impactés, les établissements de l'enseignement privé sous contrat étant libres de l'organisation du temps scolaire dans le respect des textes en vigueur. Toutefois, cette réforme, dans les années à venir, pourrait se

poursuivre au niveau des collèges et les lycées.

Les textes sont disponibles sur le site du Ministère de l'Education Nationale ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[GS]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

SGEC Commission Orientation (16.01.13)

Lors de cette réunion, deux points principaux ont été abordés :

- le Webclasseur : il semblerait que certains établissements aient rencontré des difficultés pour le « basculement » de la base élèves. Ce problème est, a priori, résolu. Pour vous connecter sur le site webclasseur orientation de l'enseignement catholique, [cliquez ici](#). En cas de difficultés, vous pouvez contacter Jean-Marc Petit du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique par mail :

jm-petit@enseignement-catholique.fr

- le Forum de « L'école au défi des inégalités » organisé à Lille du 11 au 13 février 2013 qui mobilisera une partie de l'équipe de la commission orientation.

[BCM]

OPCALIA SPP (31.01.13)

Un bilan qualitatif a été réalisé à partir des données fournies par l'ancien système informatique de l'OPCA-EFP (remplacement en cours). L'enveloppe de 22 M€ a été dépensée par 4 925 établissements bénéficiaires dont 65% sont des organismes de moins de

10 salariés. Une communication sur la prise en charge a été faite, la dérogation pour les « moins de 10 » a été obtenue. La plus grande prudence est requise en ce qui concerne le fonds d'intervention ; rien ne sera débloqué avant de connaître le montant de la collecte.

Un groupe de travail va se réunir mi-février pour piloter la relation entre national et régions d'OPCALIA.

Le dossier des emplois d'avenir est ouvert. La SPP encourage les établissements à étudier le dossier. Sylvie Truchot n'est toujours pas remplacée.

[PhM]

FORMIRIS Assemblée Générale (06.02.13)

En début de séance, Eric de Labarre a fait une intervention sur la convention de l'Enseignement Catholique des 1^{er} et 2 juin 2013 à Vincennes.

Le président, François David, a présenté le rapport d'activité de FORMIRIS, adopté à l'unanimité. Il a rappelé que la Fédération se positionne du début à la fin, de l'écoute des partenaires à l'élaboration des formations. Quatre axes ont particulièrement été mis en avant :

- FORMIRIS est responsable de la formation continue, initiale

et initiale continué des maîtres.

- FORMIRIS doit remplir son rôle de « bon fonctionnement ». Le plus de fonds possibles doivent être destinés à la formation.
- FORMIRIS doit mettre en œuvre le plan d'action stratégique, tant au niveau des politiques, qu'au niveau des opérationnels.
- FORMIRIS doit être acteur du système de formation.

Le rapport financier a également été adopté à l'unanimité. Une diminution de la subvention de l'Etat est d'ores et déjà à prévoir.

L'après-midi, plusieurs interventions ont eu lieu. Quelques informations à retenir :

- Veille : une personne est chargée de surveiller tous les projets de réformes en cours et à venir.
- Réforme de l'ETP : FORMIRIS est maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Un travail entre le CNFETP, le CTPN, les IPR et les responsables de FORMIRIS, et aussi l'exploitation des enquêtes, permettent l'élaboration du plan de formation.
- Gestion du quotidien des enseignants : sont traités les « reconversions », les difficultés, les suivis de carrières...



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Les orientations 2013-2014 sont la poursuite du plan d'action stratégique, une réflexion sur les statuts de FORMIRIS et le développement de GABRIEL.

En conclusion, le Président a rappelé les missions de FORMIRIS et a engagé tous les acteurs à être responsables et novateurs de façon à promouvoir la forma-

tion au sein de toutes les instances éducatives. [DR]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGENC Convention 2013 (21.01.13) ;
- SGENC RENAPEC Coordinateurs régionaux de l'apprentissage (25.01.13) ;
- SGENC Commission nationale de concertation sur la formation professionnelle des personnels de l'enseignement catholique (01.02.13) ;
- RENASUP GRP (08.02.13) ;
- Formation Digital Natives à Amiens (21.01.13).

Social

CPN CFC-CFA (16.01.13)

La Commission Paritaire Nationale a mis en forme l'enquête de branche qui doit être réalisée périodiquement auprès des adhérents. Elle sera transmise courant mars pour un retour fin avril, date correspondant à la période de réalisation par les CFC-CFA du bilan pédagogique et financier transmis à la Direction Régionale de la Formation Professionnelle. [BM]

CPN Chefs de travaux et professeurs hors contrat (16.01.13)

Suite aux différentes mises à jour, la convention collective a été signée par les partenaires présents et mise à la signature pour les autres. Elle devrait être disponible prochainement. [BM]

UNPEC Conseil d'administration (18.01.13)

Lors de ce conseil, les points suivants ont été traités :

- Un inventaire précis des établissements et des familles adhérent au contrat Etudavenir pour 2012-2013 a été effectué. Cette démarche est indispensable pour l'attribution des aides sociales.
- Promotion de l'UNPEC : une campagne va être lancée auprès des présidents d'APEL et d'OGEC qui recevront un courrier de l'UNPEC. Le

calendrier des opérations a été arrêté. Les données concernant les établissements ont pu être extraites de l'annuaire de l'enseignement catholique (nom des chefs d'établissement, tutelles, adresses). 7909 unités pédagogiques ont été répertoriées en France dont 895 lycées professionnels. Par ailleurs, l'objectif de Saint Christophe Prévoyance, pour 2013-2014, est de doubler le nombre d'adhérents (39 000 élèves actuellement). Par conséquent, afin de développer le contrat Etudavenir, elle va demander une diminution de la part sur les bénéficiaires versée à l'UNPEC. La demande officielle devrait être faite prochainement.

- Aides sociales 2012-2013 : la composition de la commission est arrêtée.
- UNPEC et DIACONIE (Diaconie 2013 « Servons la fraternité »). L'UNPEC est reconnue comme une DIACONIE dans l'enseignement catholique. Dans les futurs statuts de l'enseignement catholique, l'UNPEC n'apparaît pas comme organisme reconnu, ce que le conseil regrette.

[JFF]

Commission nationale de l'emploi (30.01.13)

Gestion des admissibles pour la rentrée 2013

753 ETP d'enseignement sont prévus. 2258 supports sont à créer. La création des berceaux est réalisée sur la base de statistiques établies sur les 3 dernières années de concours par académie et par discipline.

Des berceaux de 6 heures devront être anticipés et prévus avant la fermeture des TRM, prioritairement dans des villes universitaires ou proches afin de placer ces admissibles. Ces services seront prévus sur des heures de DA, des HSA ou des départs à la retraite.

Au moment des résultats, s'il n'y a pas d'admissible à placer, les heures pourront être affectées à un DA.

La date de la Commission Nationale d'Affectation est fixée au 19 juillet 2013. [TH]

CPN EFP (31.01.13)

L'étude de la formation certifiante des personnels de vie scolaire se poursuit difficilement. Les divergences de vues entre le collège employeur et le collège salarié créent des dissensions. Il faut être prudent de façon à ce que la classification de 2011 ne vole pas en éclat. [PhM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège Employeur (17.01.13, 28.01.13, 04.02.13) ;
- PSAEE : Commissions de reclassifications (22.01.13) ;
- CPN Prévoyance [personnels OGE] (07.02.13) ;
- Commission Nationale de Suivi de la Prévoyance [personnels enseignants] (02.02.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (18.01.13)

En début de journée, un tour d'horizon des questions d'actualité a été effectué :

- **Mariage pour tous**
La réaction violente du Gouvernement, début janvier, ainsi que la conférence de presse d'Eric de Labarre ont été évoquées. Il semblerait que les effets à l'extérieur de l'Institution soient plutôt favorables. En interne, par contre, une scission entre les personnes est apparue.
- **PSAEE**
Les faits qui se sont déroulés depuis mi-décembre ont été rappelés ainsi que leurs conséquences tant pour les personnels concernés que sur le climat dans les établissements.
- **Régime additionnel de retraite**
La DAF a présenté le décret le mercredi 16 janvier. La publication doit intervenir dans les 15 jours suivant cette présentation.

- **Accessibilité**
Le membre du Gouvernement chargé de cette question a beaucoup apprécié l'analyse de la situation pour mettre en conformité les établissements et, en conséquence, il s'est engagé à reprendre en compte toutes les demandes de l'Enseignement Catholique dans son rapport.

Puis, un long moment a été consacré au Statut de l'Enseignement Catholique.

Au CNEC du 15 février, des alternatives seront proposées sur un certain nombre de points. La Commission Permanente du 14 février examinera les amendements qui auront été déposés avant le 13 février à midi.

De façon générale, la nouvelle présentation et la première partie telle que réécrite donnent plus de souffle à l'ensemble. Cependant, différents éléments font encore débat, notamment dans l'équilibre de représentation des composantes de l'Enseignement Catholique dans les instances régionales et

nationales, la présidence des CODIEC, ...

Enfin, ont été abordés les sujets suivants :

- **Convention 2013**
Le document de présentation du programme des deux journées a été commenté ainsi que les détails de l'organisation. Un point sur le financement a été effectué.
- **Éducation à l'universel**
Un document expliquant les objectifs et les démarches en cours a été diffusé.
- **Accompagnement éducatif**
Les attributions de moyens ont été communiquées ainsi que les critères qui ont servi de base.
- **Gabriel**
Après une présentation générale du système et un point sur le financement, il a été demandé aux organisations professionnelles de relancer leurs adhérents pour trouver, parmi les chefs d'établissement, des expérimentateurs.

[CVL]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Comité de liaison de l'ETP (28.01.13) ;
- SYNADIC Assemblée Générale (30 & 31.01.13) ;
- ARIS Conseil d'administration (04.02.13) ;
- UGSEL Assemblée générale (08 & 09.02.13).

Adhérents

Les réunions ci-après se sont déroulées ce dernier mois :

- Groupe préparatoire à la journée nationale du 21.03.12 (25.01.13) ;
- Groupe restructuration (28.01.13) ;
- Assemblée Générale Midi-Pyrénées (16.01.13) ;
- Assemblée Générale Centre (04.02.13) ;
- Assemblée Générale Haute Normandie (06.02.13) ;
- Assemblée Générale Auvergne (07.02.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Ministère de l'Education Nationale : rendez-vous à la Direction des Affaires Financières (07.02.13)

Une délégation de l'UNETP a été reçue par le Sous-Directeur de l'enseignement privé accompagné de son adjoint et d'une collaboratrice du secteur « personnels enseignants » afin d'aborder plusieurs sujets :

- **Départ en retraite et gestion du mouvement**
La circulaire de 2012 permettant à des maîtres qui n'auraient pas au 1^{er} septembre le nombre de trimestres suffisants pour bénéficier d'une retraite à taux plein devrait être reconduite. Le principe est de permettre aux maîtres d'entrer en jouissance de leur pension au 1^{er} octobre afin de valider un trimestre supplémentaire. Pour ne pas perturber les opérations de rentrée, le poste peut être déclaré vacant, le maître restant affecté dans son établissement afin d'y effectuer, notamment, des fonctions d'accueil de stagiaires, de remplacement ou du soutien. La circulaire devrait paraître courant mars.
- **CCMA**
Le mandat est prolongé de 18 mois ; les élections sont prévues pour décembre 2014.
- **Rémunération des DA et suppléants**
Nous avons fait remarquer la disparité qui existe entre le niveau de rémunérations des enseignants du public et ceux du privé. Les bases de rémunération sont liées à des dispositifs législatifs différents (Code de l'Education) ; pour faire évoluer cet état de fait, il faudrait passer par la loi. Un indicateur : les DA et suppléants du second degré dans l'enseignement privé

représentent 14% des maîtres pour seulement 2% dans le public !

- **Mixité**
 - des publics (élèves et apprentis) : un dispositif existe avec la mise en place de conventions entre les deux ministères de tutelle mais des points ne sont pas encore réglés, notamment le chiffrage et la prise en charge des activités liés à la Formation Professionnelle Continue (coordination, suivi en entreprise, concertation...). Le Ministère est preneur d'exemples de dispositifs qui auraient été mis en place dans notre secteur.
 - du statut enseignants et formateurs CFC-CFA : il s'agit d'une situation d'un statut partagé droit public et droit privé. L'UNETP sera associée à un groupe de travail sur ce sujet.
- **IRP (instances représentatives du personnel)**
La prise en charge des heures de délégations :
 - sur le fond : il y a eu le rappel des 210 emplois correspondants aux décharges syndicales réparties en fonction de la représentativité de chaque syndicat basée sur les résultats aux élections. Ces décharges servent à assurer la représentation des maîtres dans les instances publiques. En ce qui concerne la représentation dans le cadre de nos établissements, il a été fait référence aux arrêts de la Cour de Cassation qui a affirmé la notion de communauté de travail dans le cadre du droit

privé. Par conséquent, le coût des délégations est à la charge des établissements.

- sur la forme : nos interlocuteurs ont effectivement reconnu qu'il y avait un problème car, pour établir une fiche de paye, il faut un contrat de travail donc un lien de subordination, qui n'existe pas en la matière. Le Ministère a sollicité le Directeur national du travail et le Directeur national de l'Urssaf ; il attend leurs conclusions.
- **Assistant en langue**
Depuis 4 ans, il n'y a plus de ligne budgétaire, cette charge est à financer avec nos forfaits, charge qui rentre dans les charges éligibles pour la base du calcul du forfait.
- **Loi Sauvadet**
Dans le cadre de la résorption de la précarité des emplois, des concours réservés (dispositif RAEP) sont mis en place sur 4 ans. Il est prévu un taux d'admission de 25% par an. Un recensement national a été effectué par les services du Ministère afin de définir le nombre de sessions nécessaires (de 1 à 4 selon les disciplines).
- **Forfaits Etat**
+ 16 millions d'euros cette année soit + 2%, en nous faisant remarquer que certains budgets étaient restés constants. Un travail sur les bases de calcul est en cours ; nous serons tenus informés.
- **Taxe sur les salaires**
Les établissements d'enseignement supérieur visés au livre VII du Code de l'Education qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme d'Etat, sanctionnant cinq années d'études



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

après le baccalauréat, sont exonérés de la taxe sur les salaires (ex. : les facultés catholiques) Notre demande était d'étendre cette règle aux formations deux années

après le Bac. S'agissant d'une règle fiscale, cela ne peut se faire que dans le cadre de la Loi de Finances. Compte tenu du contexte budgétaire, nous ne sommes pas très optimistes

sur l'éventualité d'une décision qui entraînerait une diminution des recettes de l'Etat.

[BM & CVL]

Les réunions ci-après ont également eu lieu :

- Ministère de l'Education Nationale : Préparation de la rentrée 2013 (22.01.13) ;
- Ministère de l'Education Nationale : Commission spécialisée des lycées (30.01.13) ;
- Ministère de l'Education Nationale : Conseil Supérieur de l'Education (06 & 07.02.13).

Gestion

FNOGEC Conseil d'administration (01.02.13)

Dans un premier temps, un forum a eu lieu sur la préparation des journées nationales de la FNOGEC des 5, 6 & 7 avril 2013, sur l'île des Embiez (Var). Les inscriptions sont ouvertes. Le programme détaillé est sur le site de la FNOGEC ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Après un point sur les priorités travaillées par le Bureau, un échange a eu lieu, tels que :

- Informatique : la présence de la FNOGEC sur les réseaux sociaux semble nécessaire.
- Animation territoriale : il est décidé de travailler avec les régions qui le demandent ou

qui ont besoin d'accompagnement.

- Bénévolat/Statuts : un travail est effectué sur les dossiers en cours et, en particulier, sur les statuts de l'Enseignement Catholique et ceux de la FNOGEC.
- Les financements publics dans le cadre de la réforme des valeurs locatives cadastrales : un travail d'expertise est en cours sur les incidences financières concernant la loi d'orientation pour l'école.
- Pastorale : la réalisation de fiches pratiques sur les APS est en projet. Ce travail sera fait en lien avec le SGEC.
- Gouvernance : une présentation de l'outil informatique sera faite en Collège Em-

ployeur afin de finaliser ce projet.

- Immobilier : une note sur l'« accessibilité handicap » doit être diffusée prochainement, après validation par la Commission Permanente.
- Relations institutionnelles : un partenariat de travail est engagé avec le CNEAP. En outre, un véritable partenariat avec l'APEL Nationale doit être établi afin de travailler davantage de manière concrète.

L'actualité sociale, principalement les PSAEE, et le statut de l'Enseignement Catholique ont également été traités.

[DH]

La réunion ci-après a également eu lieu :

- ASP Conseil d'administration (24.01.13) & Groupe Pacte Adhérents (05.02.13).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Bac Technologique séries ST2S et STMG : livret scolaire

Un arrêté relatif au livret scolaire des Baccalauréats Technologiques des séries ST2S et STMG a été publié dans le Bulletin Officiel n° 3 du 15 janvier 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ces nouveaux livrets scolaires entre en application à compter de la session 2014. Ces nouvelles dispositions s'appliquent donc aux élèves actuellement scolarisés en classe de première (année scolaire 2012-2013) et

aux élèves scolarisés en classe de terminale à compter de l'année scolaire 2013-2014.

[CVL]



DNB

La note de service n°2012-029 du 24 février 2012, publiée dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°13 du 29.03.12 ([cliquez ici pour y accéder](#)) redéfinit les modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB). Lors de la session 2013, les épreuves écrites terminales en français, en mathématiques et en histoire-géographie-éducation civique seront redéfinies.

Concernant les mathématiques, l'épreuve, structurée autour d'exercices indépendants, comprendra au moins une tâche nécessitant une prise d'initiative. Plusieurs exercices proposés lors des dernières sessions satisfont à cette exigence.

L'épreuve de français verra un allongement de la dictée (30 min.) mais un temps diminué pour les questions de compréhension (1 h.) et l'introduction d'un sujet de réflexion.

Les questions de la première épreuve seront moins nombreuses et demanderont parfois des réponses courtes (QCM ou vrai/faux). L'autonomie du candidat face au texte sera favorisée et les axes de lecture ne seront plus donnés. Pour les questions, « *elles chercheront à favoriser chez les élèves autonomie de lecteur et démarche heuristique véritable dans l'exploration du sens des textes* ».

L'exercice de réécriture demeurera inchangé. La dictée comportera de 600 à 800 signes. Pour les candidats de la série professionnelle, les sujets seront adaptés.

Un second sujet de rédaction sera proposé au candidat. Ce

dernier aura bien à traiter un seul sujet, au choix. Même si cela semble relever de l'évidence, il est prudent de le rappeler aux élèves de 3^e. Concernant les deux sujets proposés au choix, « *les candidats devront produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots). Ce texte devra être structuré, construit en paragraphes, correctement ponctué. Il sera primordial de ne pas installer de formalisme dans les pratiques (pas de dissertation de type lycée). Tout mode de structuration sera recevable s'il est maîtrisé et en accord avec le sujet traité.* »

L'épreuve d'histoire-géographie évoluera aussi. Les candidats composeront sur le sujet lui-même, qu'ils rendront en fin d'examen. Les questions comporteront un intitulé et un cadre (avec lignes), dans lequel l'élève inscrira sa réponse. Ce cadre aidera l'élève à évaluer l'ampleur de la réponse attendue. Concernant la question qui appelle à un développement construit, elle sera associée à un cadre correspondant à une page d'écriture (une vingtaine de lignes), volume jugé raisonnable pour un élève de 3^e.

Cette nouvelle organisation matérielle des sujets permettra de proposer des exercices variés sur les documents. En histoire, comme en géographie, la vérification des repères arrivera en premier dans l'épreuve. Par la suite, les questions pourront porter sur un même thème ou sur des thèmes différents ; les textes ne fixent aucune norme dans ce domaine. La deuxième sous-partie consis-

tera en un travail sur document. Les sujets proposeront des types de documents différents et un seul sera proposé dans chaque partie de l'épreuve (pas de document avec des « sous-documents »). Un document devra pouvoir être lu, analysé ou travaillé en 20-25 mn. On ne demandera pas nécessairement l'analyse complète du document mais on pourra s'arrêter sur un de ses aspects, partiel mais important.

Le travail sur document fera l'objet d'un petit nombre de questions et/ou de consignes qui guideront l'analyse du document et/ou indiqueront à l'élève les tâches qu'il devra réaliser. Ces tâches pourront prendre des formes variées.

La tâche cartographique (toute forme de travail sur une carte ou un croquis) pourra être demandée, soit dans la sous-partie « questions », soit dans la sous-partie « travail sur document ». Elle répondra à des consignes adaptées.

Afin de comprendre les évolutions des épreuves et les connaissances et compétences attendues des candidats, différents sujets sont proposés par les inspections générales de lettres et d'histoire-géographie que vous pouvez retrouver en suivant les liens ci-dessous :

- « Annales zéro » des épreuves écrites de français et d'histoire-géographie-éducation civique » ([cliquez ici pour y accéder](#)) ;
- épreuves de français : précisions ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[JFF]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATION CONTINUE

Plan de Formation de l'Union : Les réseaux sociaux & leur utilisation

Facebook est-il vraiment le diable ? Dans nos établissements, mais aussi dans notre vie personnelle, sociale et familiale, nous sommes confrontés à l'utilisation massive des réseaux sociaux nouvelle formule. Arrêtons-nous un instant pour décrypter, analyser et, pourquoi-

pas, utiliser à bon escient les technologies actuelles !

La session « *Les réseaux sociaux & leur utilisation* » programmée en mars 2013 (lundi 18 et mardi 19) vous permettra d'approviser le fond et la forme

de ces moyens plébiscités par les « Digital Natives ».

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Delphine Bureau à :

delphine@unetp.org

[GS]

Plan de Formation de l'Union : Gestion financière & comptable de l'établissement

L'objectif de la formation « *Gestion financière & comptable de l'établissement* » est de vous permettre de maîtriser les concepts de base des outils comptables et de la gestion prévisionnelle.

Ces deux éléments sont essentiels pour assurer un bon pilotage d'un établissement scolaire.

Les concepts de base des outils comptables consistent à :

- acquérir un vocabulaire et de le déchiffrer ;
- participer activement à une décision de gestion en ayant les outils essentiels comme la lecture du compte de résultat et du bilan ;
- être un interlocuteur auprès de votre service comptable et bancaire.

La maîtrise de données de gestion prévisionnelles (comme le budget prévisionnel, le seuil de rentabilité, le fonds de roulement, les calculs des ratios...) est importante pour faire face aux :

- problèmes de décalage de trésorerie ;
- aléas des effectifs d'une année par rapport à une autre ;
- investissements prévisionnels et à l'octroi de subventions du Conseil Régional ;
- problèmes de l'immobilier scolaire et, en particulier, la loi sur le Handicap et ses conséquences pour un établissement.

Cette formation n'a pas pour vocation de faire de vous des comptables, mais des chefs d'établissements capables de prendre des décisions opérationnelles ou stratégiques avec lucidité dans l'utilisation des outils.

Cette formation se déroulera le jeudi 4 et vendredi 5 avril 2013 sur Paris.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Delphine Bureau à :

delphine@unetp.org

Pour consulter le plan de formation 2012-2013 de l'Union reportez-vous aux « *Nouvelles UNETP* » N° 548 du 07.01.13 ou rendez-vous sur le site de l'UNETP ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[JMF]

VIE DES REGIONS

Visites en régions

Ce mois-ci, des membres du Conseil d'administration se sont rendus en région Centre le 4 février puis en Auvergne le 7 février afin de rencontrer les adhérents, leur apporter des réponses directement et échanger sur tout sujet du ressort de l'enseignement technique privé.

Si vous souhaitez qu'un membre du National se déplace, votre délégué régional peut contacter Delphine Bureau :

delphine@unetp.org

afin qu'une date soit programmée.

Pour mémoire, les coordonnées des membres de votre délégation régionale sont disponibles sur le site de l'UNETP ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- **APB**
Application Intranet : www.admission-postbac.fr
- **AFFELNET**
Affectation des ELèves par le NET
- **BDI**
Bureau de Documentation et d'Information sur l'orientation
- **DAF**
Direction des Affaires Financières du Ministère de l'Education Nationale
- **FNDMA**
Financement National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
- **ICF**
Information et Conseil aux Familles
- **OCTA**
Organisme Collecteur de la Taxe d'apprentissage
- **RAEP**
Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle
- **RPE**
Rencontre Parents Ecole
- **TASS**
Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale
- **TRM**
Tableau de Répartition des Moyens

VIE DES ETABLISSEMENTS

Filière Optique-Lunetterie...

... 10 ans déjà

Si les étudiants de la filière Optique-Lunetterie pouvaient tordre le cou à une idée reçue, ce serait bien qu'être opticien ce n'est pas seulement être vendeur de lunettes.



Méconnu, le métier, très diversifié, est en perpétuelle évolution. La filière est d'ailleurs composée de deux parties : l'aspect commercial, que les clients connaissent, et l'aspect technique, les coulisses du métier.



C'est en 2002 que voit le jour le BEP Optique-Lunetterie au Lycée Jean Bosco de Guînes (62).

En 2010, le lycée ouvre au sein de son centre de formation le BTS Optique-Lunetterie par la voie de l'apprentissage. Il est le seul établissement du littoral à proposer cette formation.

Devenu depuis peu un Baccalauréat Professionnel en 3 ans, et avec l'ouverture du BTS, « cela a permis de créer une véritable synergie par un équipement de qualité, moderne, dynamique, adapté à notre époque et ouvert au monde ».



C'est donc avec beaucoup d'émotion que, le 19 octobre 2012, les 150 élèves des dix promotions ont été invités pour fêter les 10 ans de l'optique...

[VG, Chef d'établissement]

INTERNATIONAL

Actions européennes : appel à propositions

Une circulaire relative aux objectifs européens et nationaux 2013-2014 du programme européen Education et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV) a été publiée dans le Bulletin Officiel n° 4 du 24 janvier 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Elle précise, entre autres, les conditions d'éligibilité des

programmes Comenius, Leonardo da Vinci, Erasmus et Grundtvig. Dans les priorités et objectifs nationaux, il est indiqué que certains dispositifs doivent continuer à être encouragés : c'est le cas des projets groupés pour les établissements d'enseignement supérieur (particulièrement les sections de techniciens supérieurs des lycées), via les consortiums d'établissements Erasmus, et pour les établisse-

ments scolaires (particulièrement les lycées professionnels), via les projets groupés Leonardo da Vinci en faveur de la formation professionnelle initiale.

Par ailleurs, 5 régions seront prioritaires en 2013 : Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie et Poitou-Charentes. [BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 550
personnels enseignants :
Prévoyance, Forfait
social, CSG, CRDS
- N° 551
Statut de l'Enseignement
Catholique :
Projet pour relecture
- N° 552
GABRIEL :
Recherche volontaires

EN DROITE LIGNE

Accidents survenus ou causés aux élèves et aux étudiants

**Lycée - Stage en entreprise -
Faute inexcusable retenue**
*T.A.S.S., Caen, 15.09.2009,
M. L. c/ Agent judiciaire du
Trésor,
n° 2008.0196*

Un élève de classe de 3^e a été victime d'un accident alors qu'il effectuait un stage dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de structures métalliques et chaudronnerie. À la demande du chef d'atelier, il s'était rendu à la cintrreuse et s'était vu confier par l'ouvrier aux commandes de la machine le soin de maintenir une barre en position au moment du cintrage ; lorsque l'ouvrier lui a fait observer la présence d'une petite échelle placée debout contre un établi situé à l'opposé de la barre, il s'est tourné dans cette direction et son index gauche s'est trouvé écrasé entre la barre et les galets par la cintrreuse qui avait poursuivi son mouvement.

Il a dû être amputé au niveau de la seconde phalange de l'index gauche.

Après avoir rappelé que « la jurisprudence considère qu'en vertu du contrat de travail, l'employeur est tenu envers son salarié d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les accidents du travail » et que « le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable au sens de l'article L. 452-1 du code de la sécurité sociale », le tribunal a relevé que « selon l'article 8 de la convention [relative à la formation des élèves en milieu professionnel], en application de l'article R. 234-22 du code du travail, les élèves mineurs doivent être autorisés par l'inspecteur du travail à utiliser des machines qui leur sont normalement interdites, dont les cintrreuses ; [...] [qu'] il ne résulte pas du dossier que M. L. ait bénéficié d'une autorisation de l'inspecteur du travail et qu'il ait suivi une formation adaptée au fonctionnement de la machine ; [qu'] en conséquence, l'employeur aurait dû avoir conscience du danger auquel il était exposé et

empêcher le mineur d'accéder à cette machine ».

Le tribunal a, en conséquence, considéré que M. L. était fondé à arguer d'une faute inexcusable de son employeur.

N.B. : En application des dispositions de l'article L.412-8 du code de la sécurité sociale, les élèves des établissements d'enseignement secondaire bénéficient de la législation sur les accidents du travail pour les accidents survenus à l'occasion des stages effectués dans le cadre de leur scolarité ; aux termes d'une jurisprudence constante, dans cette hypothèse, c'est l'État qui est considéré comme l'employeur de l'élève.

[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Education
Nationale,
N° 145, mai 2010]

QUESTIONS DU MOIS

Conseil de discipline ou pas ?

Un élève redoublant, majeur, ne suivant que les enseignements des matières professionnelles, ne se plie pas au règlement intérieur. Pour l'exclure de l'établissement, faut-il organiser un Conseil de discipline ?

En règle générale, le règlement intérieur stipule que pour exclure un élève, un Conseil de

discipline doit se réunir. Pour éviter tout problème ultérieur, nous ne pouvons que vous conseiller de mettre en application votre règlement intérieur, quel que soit l'âge du jeune, les matières qu'il suit et la section dont il relève.

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Secrétariat Général de

l'Enseignement Catholique a publié un hors série :

LA DISCIPLINE
dans les établissements
catholiques d'enseignement :
une démarche éducative
([cliquez ici pour y accéder](#))

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org